

DECRET de la mise en place d'une diaconie diocésaine

Depuis plusieurs années, le diocèse de Laval s'est efforcé de faire vivre en son sein la dimension de la diaconie, à travers plusieurs instances : un Conseil diocésain de la solidarité, un Service diocésain de la diaconie, une antenne sociale... Le but poursuivi est toujours de « vivre une conversion vers la bienveillance pour grandir en fraternité » (Actes du Synode diocésain 2018-2021, Loi 3).

Dans la dynamique de *Diacona 2013* et de notre Synode diocésain 2018-2021 « *Tu as du prix à mes yeux... ouvrons des chemins de joie !* », tenant compte des nouvelles conditions de la vie ecclésiale et des enjeux plus larges du vivre ensemble dans le contexte social actuel,

PAR LES PRESENTES, nous

Thierry SCHERRER

Par la miséricorde de Dieu et l'autorité du Siège apostolique
Evêque de LAVAL

Décrétons la constitution d'une Diaconie diocésaine dont la mission est confiée à M. Daniel FOUQUERAY, délégué épiscopal à la diaconie, accompagné en cette responsabilité de M. Philippe JOURNAULT, diacre nommé à cet effet.

Dans un premier temps, M. Daniel FOUQUERAY constituera une plateforme qui travaillera jusqu'au 13 novembre 2022, journée mondiale des Pauvres et 33^{ème} dimanche du temps ordinaire. Elle poursuivra deux buts :

- 1/ réfléchir à l'animation de la Diaconie en Mayenne dans les années à venir.
- 2/ aboutir à la mise en place d'une Instance diocésaine chargée de stimuler et accompagner cette Diaconie.

La plateforme sera constituée d'une dizaine de personnes représentatives de la diversité géographique et sociale de la Mayenne.

Que le Seigneur bénisse les uns et les autres dans cette mission.

Donné à Laval, le troisième jour du mois de décembre de l'année deux-mille-vingt et-un.

Par mandement
Raymond JULLIOT
Chancelier

